

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL23/2026

**Compte Administratif 2025
Budget Annexe – Service d'Aide A Domicile**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	4
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	4

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Jacques DAUTREME.

Étaient présents :

Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Les résultats globaux du compte administratif de l'exercice 2025 du Service d'Aide A Domicile s'établissent ainsi qu'il suit :

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

SECTIONS	RESULTAT à la CLOTURE de l'exercice 2024	OPERATIONS de l'exercice		RESULTAT de l'exercice 2024	RESULTAT CUMULE de l'exercice
		Mandats émis	Titres émis		
INVESTISSEMENT					
	6 237,50	5 954,44	3 018,20	-2 936,24	3 301,26
FONCTIONNEMENT					
	-194 964,94	956 218,99	833 230,35	-122 988,64	-122 988,64

Considérant que ce compte administratif 2025 est conforme au compte de gestion 2025 tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2025 du budget annexe Service d'Aide A Domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

<p>Accusé de réception en préfecture 028-262800584-20260312-DEL23-2026-DE Date de télétransmission : 26/03/2026 Date de réception préfecture : 26/03/2026</p>

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve le Compte Administratif 2025 du Budget annexe Service d'Aide à Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 27/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL23-2026-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026